



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Pouvoir : 1

Votants : 9

Réunion du mercredi 21 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 21 décembre, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 14 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN.

MM les membres nommés : Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD,

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : M. Philippe ABRAHAM, Mme Brigitte RAMBAUT.

Pouvoirs : 1 pouvoir de Mme Brigitte RAMBAUT à Mme Johanne CHIEUX

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

DEL_221221_02

FINANCES

OBJET : Jardins familiaux - tarifs 2023

Monsieur le Président de séance expose :

- de bien vouloir fixer pour l'année 2023, un tarif 0,32 € le m² des parcelles de jardins familiaux de Champerges, du Genevray et du Morillon, à appliquer selon les surfaces respectives de chaque parcelle (entre 94 et 377 m²), soit une augmentation d'environ 3%.

Site-parcelle	Surface en m ²	taif 2023	Site-parcelle	Surface en m ²	tarif 2023
champerges parcelle n°01	235	75 €	Moillon Parcelle n°01	200	64 €
Champerges parcelle n°02	287	92 €	Moillon Parcelle n°02	200	64 €
Champerges parcelle n°03	298	95 €	Moillon Parcelle n°03	200	64 €
Champerges parcelle n°04	286	92 €	Moillon Parcelle n°04	200	64 €
Champerges parcelle n°05	336	108 €	Moillon Parcelle n°05	200	64 €
Champerges parcelle n°06	336	108 €	Moillon Parcelle n°06	200	64 €
Champerges parcelle n°07 A	172	55 €	Moillon Parcelle n°07	200	64 €
Champerges parcelle n°07 B	172	55 €	Moillon Parcelle n°08	200	64 €
Champerges parcelle n°08	336	108 €	Moillon Parcelle n°09	200	64 €
Champerges parcelle n°09	361	116 €	Moillon Parcelle n°10	200	64 €
Champerges parcelle n°10	315	101 €	Moillon Parcelle n°11	200	64 €
Champerges parcelle n°11	377	121 €	Moillon Parcelle n°12	200	64 €
Champerges parcelle n°12	368	118 €	Moillon Parcelle n°13	200	64 €
Champerges parcelle n°13	180	58 €	Moillon Parcelle n°14	200	64 €
Champerges parcelle n°14	256	82 €	Moillon Parcelle n°15	200	64 €
Champerges parcelle n°15	192	61 €	Moillon Parcelle n°16	200	64 €
Champerges parcelle n°16	234	75 €	Moillon Parcelle n°17	200	64 €
Champerges parcelle n°17	234	75 €	Moillon Parcelle n°18	200	64 €
Champerges parcelle n°18	270	86 €	Moillon Parcelle n°19	200	64 €
Champerges parcelle n°19	270	86 €	Moillon Parcelle n°20	200	64 €

Champerges parcelle n°20	270	86 €
Champerges parcelle n°21	270	86 €
Champerges parcelle n°22	270	86 €
Champerges parcelle n°23	270	86 €
Champerges parcelle n°24	270	86 €
Champerges parcelle n°25	270	86 €
Champerges parcelle n°26	270	86 €
Champerges parcelle n°27	270	86 €
Champerges parcelle n°28	270	86 €
Champerges parcelle n°29	270	86 €
Champerges parcelle n°30	270	86 €
Champerges parcelle n°31	270	86 €
Champerges parcelle n°32	234	75 €
Champerges parcelle n°33	234	75 €
Champerges parcelle n°34	234	75 €
Champerges parcelle n°35	234	75 €
Champerges parcelle n°36	234	75 €
Champerges parcelle n°37	234	75 €
Champerges parcelle n°38	234	75 €
Champerges parcelle n°39 A	117	37 €
Champerges parcelle n°39 B	117	37 €
Champerges parcelle n°40	234	75 €
Champerges parcelle n°41	234	75 €
Champerges parcelle n°42	234	75 €
Champerges parcelle n°43	234	75 €
Champerges parcelle n°44	234	75 €
Champerges parcelle n°45	234	75 €
Champerges parcelle n°46	234	75 €
Champerges parcelle n°47	234	75 €

Morillon Parcelle n°21	200	64 €
Morillon Parcelle n°22	200	64 €
Morillon Parcelle n°23	230	74 €
Morillon Parcelle n°24	230	74 €
Morillon Parcelle n°25	230	74 €
Morillon Parcelle n°26	230	74 €
Morillon Parcelle n°27	230	74 €
Morillon Parcelle n°28	230	74 €
Morillon Parcelle n°29	230	74 €
Morillon Parcelle n°30	230	74 €
Morillon Parcelle n°31	230	74 €
Morillon Parcelle n°32	230	74 €
Morillon Parcelle n°33	230	74 €
Morillon Parcelle n°34	230	74 €
Morillon Parcelle n°35	230	74 €
Morillon Parcelle n°36	230	74 €
Morillon Parcelle n°37	200	64 €
Morillon Parcelle n°38	200	64 €
Morillon Parcelle n°39	200	64 €
Morillon Parcelle n°40	200	64 €

Site-parcelle	Surface en m ²	tarif 2023
Genevray A parcelle n°01A	215	69 €
Genevray A parcelle n°02A	215	69 €
Genevray A parcelle n°03A	212	68 €
Genevray A parcelle n°04A	225	72 €
Genevray A parcelle n°05A	216	69 €
Genevray A parcelle n°06A	225	72 €
Genevray A parcelle n°07A	246	79 €
Genevray A parcelle n°08A	260	83 €
Genevray A parcelle n°09A	267	85 €
Genevray A parcelle n°10A	191	61 €
Genevray A parcelle n°11A	205	66 €
Genevray A parcelle n°12A	137	44 €
Genevray A parcelle n°13A	177	57 €
Genevray A parcelle n°14A	224	72 €
Genevray A parcelle n°15A	240	77 €
Genevray A parcelle n°16A	342	109 €
Genevray A parcelle n°17A	200	64 €
Genevray A parcelle n°18A	200	64 €
Genevray A parcelle n°19A	217	69 €
Genevray A parcelle n°20 A1	110	35 €
Genevray A parcelle n°20 A2	110	35 €
Genevray A parcelle n°21A	207	66 €
Genevray A parcelle n°22A	219	70 €
Genevray A parcelle n°23A	212	68 €
Genevray A parcelle n°24A	212	68 €
Genevray A parcelle n°25A	241	77 €
Genevray A parcelle n°26A	240	77 €
Genevray A parcelle n°27A	231	74 €
Genevray A parcelle n°28A	179	57 €
Genevray A parcelle n°29A	174	56 €
Genevray A parcelle n°30A	279	89 €

Site-parcelle	Surface en m ²	tarif 2023
Genevray B parcelle n°01B	157	50 €
Genevray B parcelle n°02B	137	44 €
Genevray B parcelle n°03B	143	46 €
Genevray B parcelle n°04B	150	48 €
Genevray B parcelle n°05B	135	43 €
Genevray B parcelle n°06B	116	37 €
Genevray B parcelle n°07B	127	41 €
Genevray B parcelle n°08B	117	37 €
Genevray B parcelle n°09B	131	42 €
Genevray B parcelle n°10B	124	40 €
Genevray B parcelle n°11B	122	39 €
Genevray B parcelle n°12B	101	32 €
Genevray B parcelle n°13B	124	40 €
Genevray B parcelle n°14B	126	40 €
Genevray B parcelle n°15B	94	30 €
Genevray B parcelle n°16B	126	40 €
Genevray B parcelle n°17B	143	46 €
Genevray B parcelle n°18B	127	41 €
Genevray B parcelle n°19B	147	47 €
Genevray B parcelle n°20B	147	47 €
Genevray B parcelle n°21B	145	46 €
Genevray B parcelle n°22B	142	45 €
Genevray B parcelle n°23B	140	45 €
Genevray B parcelle n°24B	146	47 €
Genevray B parcelle n°25B	147	47 €
Genevray B parcelle n°26B	147	47 €
Genevray B parcelle n°27B	147	47 €
Genevray B parcelle n°28B	147	47 €
Genevray B parcelle n°29B	151	48 €
Genevray B parcelle n°30B	155	50 €
Genevray B parcelle n°31B	138	44 €

Site-parcelle	Surface en m ²	tarif 2023
Genevray B parcelle n°32B	150	48 €
Genevray B parcelle n°33B	126	40 €
Genevray B parcelle n°34B	121	39 €
Genevray B parcelle n°35B	125	40 €
Genevray B parcelle n°36B	126	40 €
Genevray B parcelle n°37B	126	40 €
Genevray B parcelle n°38B	117	37 €
Genevray B parcelle n°39B	126	40 €
Genevray B parcelle n°40B	126	40 €
Genevray B parcelle n°41B	148	47 €

• d'approuver les conditions de ressources d'attribution et de renouvellement à échéance de la concession comme suit :

- Être non imposable ou avoir un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à la moyenne des seuils de la 2^{ème} tranche sur la base des barèmes d'imposition applicable aux revenus 2021 et rapporté au nombre de part fiscal (18 148 € pour une part).

Considérant que les ressources des attributaires sont réétudiées au renouvellement de la concession conformément au règlement intérieur en vigueur,

Il est proposé, pour les occupants ayant des ressources supérieures aux conditions financières ci-dessus, d'appliquer une majoration proportionnelle forfaitaire dont le montant est défini sur la base de la formule suivante et qui s'ajoute à la cotisation annuelle :

Pourcentage de dépassement des ressources en vigueur appliqué au tarif au m² en vigueur multiplié par la surface de la parcelle occupée par l'attributaire

Cette majoration appliquée au renouvellement de l'attribution de la parcelle est applicable pour une durée d'un an et une seule fois. Le réexamen des ressources sera fait à échéance de ce renouvellement d'un an avec possibilité d'une reconduction de l'attribution pour une période de deux ans si l'attributaire a des ressources conformes aux critères de ressources d'attribution et de renouvellement en vigueur. A défaut la concession sera résiliée.

Il est ainsi proposé de bien vouloir :

- Approuver l'application d'un tarif de cotisation annuelle de 0,32 € le m² à compter du 1^{er} janvier 2023 selon la grille ci jointe.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-267410207-20221226-DEL_221221_02-DE
en date du 26/12/2022 ; REFERENCE ACTE : DEL_221221_02

- Approuver les conditions de ressources requises pour pouvoir bénéficier d'une parcelle et de son maintien à échéance de la concession.

- Approuver le mode de calcul de la majoration proportionnelle à appliquer aux redevables au-dessus du plafond de ressources à échéance de la concession ainsi que ces modalités d'application.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions présentées.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet des clôtures de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Publié sur le site internet
de la commune le 26
décembre 2022**

Site-parcelle	Surface en m ²	tarif 2023
Genevray B parcelle n°32B	150	48 €
Genevray B parcelle n°33B	126	40 €
Genevray B parcelle n°34B	121	39 €
Genevray B parcelle n°35B	125	40 €
Genevray B parcelle n°36B	126	40 €
Genevray B parcelle n°37B	126	40 €
Genevray B parcelle n°38B	117	37 €
Genevray B parcelle n°39B	126	40 €
Genevray B parcelle n°40B	126	40 €
Genevray B parcelle n°41B	148	47 €

• d'approuver les conditions de ressources d'attribution et de renouvellement à échéance de la concession comme suit :

- Être non imposable ou avoir un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à la moyenne des seuils de la 2^{ème} tranche sur la base des barèmes d'imposition applicable aux revenus 2021 et rapporté au nombre de part fiscal (18 148 € pour une part).

Considérant que les ressources des attributaires sont réétudiées au renouvellement de la concession conformément au règlement intérieur en vigueur,

Il est proposé, pour les occupants ayant des ressources supérieures aux conditions financières ci-dessus, d'appliquer une majoration proportionnelle forfaitaire dont le montant est défini sur la base de la formule suivante et qui s'ajoute à la cotisation annuelle :

Pourcentage de dépassement des ressources en vigueur appliqué au tarif au m² en vigueur multiplié par la surface de la parcelle occupée par l'attributaire

Cette majoration appliquée au renouvellement de l'attribution de la parcelle est applicable pour une durée d'un an et une seule fois. Le réexamen des ressources sera fait à échéance de ce renouvellement d'un an avec possibilité d'une reconduction de l'attribution pour une période de deux ans si l'attributaire a des ressources conformes aux critères de ressources d'attribution et de renouvellement en vigueur. A défaut la concession sera résiliée.

Il est ainsi proposé de bien vouloir :

- Approuver l'application d'un tarif de cotisation annuelle de 0,32 € le m² à compter du 1^{er} janvier 2023 selon la grille ci jointe.